

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme
et Le Groupe La Poste
proposent

WiFi 63

Une initiative départementale
 inédite pour offrir
 un service WIFI
 public gratuit en milieu rural



En partenariat avec



LA POSTE



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

Votre guide pas à pas pour adhérer au projet

1. Choisir le lieu de services au public pour implanter le wifi public (intérieur/extérieur):

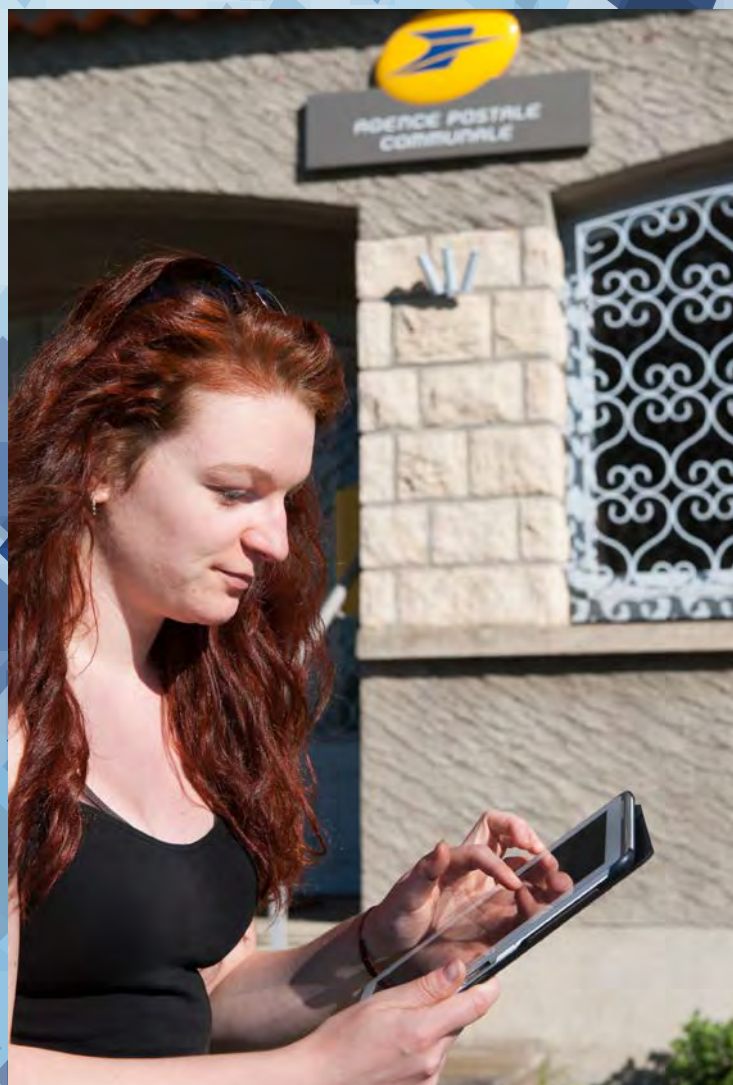
Les critères essentiels pour guider votre choix:

- **Accessibilité et confort à l'intérieur:** horaires et jours d'ouverture de l'espace de services au public, espace intérieur agréable pour un usage de courte durée...
- **Accessibilité et confort extérieur:** espace extérieur permettant de s'asseoir, de s'abriter quelques minutes, éclairage public...
- **Diffusion du signal en Wifi:** espace extérieur dégagé sur 50 m autour de la borne extérieure qui sera à fixer en façade. Attention aux murs et à la couverture végétale dense qui peuvent réduire ou altérer la réception extérieure.
- **Localisation évidente:** facilité d'identification et d'accès au site notamment pour des visiteurs occasionnels (signalisation possible en façade, sur chemin d'accès, possibilité de parking proche...).
- **Une ligne Internet existante** sur le site dont le débit sera partagé avec le service WIFI. La mairie pourra régler ce partage et la sécurité technique est optimisée.
- Si pas de ligne Internet mutualisable sur le site retenu, alors la mairie doit commander une ligne ADSL à son opérateur télécom, elle sera dédiée au wifi (le débit est entièrement disponible pour les usagers du WIFI).

Si votre choix se porte sur le point de contact postal, avant de délibérer:

- **Vérifier auprès de la Mission numérique du Département, qu'il peut bénéficier du soutien du fonds de péréquation postale** (181 sites éligibles).
- **Commander auprès de votre opérateur télécom une ligne ADSL municipale dédiée** s'il s'agit d'un bureau de poste (tout le débit de la ligne support sera dédié au wifi).

Rémi Mestre de la Mission numérique du Département est à votre écoute et vous aidera à définir plus précisément vos besoins pour le premier équipement. Contactez-le dès cette étape **pour un conseil personnalisé au 04 73 42 32 44** remi.mestre@puy-de-dome.fr.



2. Transmettre votre délibération à la Mission numérique du Département au plus tard le 6 novembre 2015 :

Celle-ci devra comporter les 4 éléments clé suivants :

« - la municipalité de décide de proposer à sa population et à ses visiteurs le service de wifi public gratuit en bénéficiant du dispositif départemental WIFI 63 proposé par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme en partenariat avec Le Groupe La Poste, avec le soutien de l'association des maires du Puy-de-Dôme »

« - le site retenu pour activer le premier kit de wifi public (intérieur/extérieur) est (Nom du lieu de service, adresse postale, n° de tel) »

« - la ligne ADSL municipale qui servira de support pour implanter le premier kit wifi public est disponible ou bien est en cours de création »

« - l'abonnement annuel de 288 €HT pour le premier kit de base, incluant le service après-vente, sera souscrit auprès de la société Yziact »

Si le site postal est retenu, il conviendra d'ajouter la mention suivante :

« - l'agence postale (ou le relais poste, ou le bureau de poste) de étant éligible au soutien du fonds de péréquation postal, la commune sollicite l'octroi de la dotation forfaitaire de 800 € auprès de la commission de présence postale territoriale »

Dès réception, la Mission Numérique la diffusera aux partenaires du projet WIFI 63 :

- l'opérateur du WIFI 63,
- Le Groupe La Poste et la Commission départementale de présence postale du Puy-de-Dôme si nécessaire.



3. Installer le kit wifi à réception du matériel et personnaliser le service :

Le kit de base est livré « prêt à brancher » pour une mise en service simplifiée au maximum.

La documentation de mise en service et les supports vous permettant de procéder à la fixation des bornes seront inclus (sur mât ou mural).

Pour faciliter la prise en main du portail de management du WIFI 63, une formation à distance de 30 minutes est proposée par l'opérateur du WIFI 63 (par exemple : consulter les statistiques de connexion, régler le partage du débit...)

Si vous souhaitez une prestation d'installation complète sur site, le prestataire propose en option un tarif à l'attention des communes clientes.

4. Faire connaître le service WIFI 63 à vos habitants et à vos visiteurs :

Des supports de communication conçus pour faciliter la diffusion de l'information du public vous seront fournis « Clés en mains » :

- une dotation physique comprenant des affichettes A3, flyers A5, autocollants,
- une version numérique comprenant les mêmes documents aux formats Image les plus usuels ainsi que le logo WIFI 63,
- un rédactionnel en version numérique pour présenter le projet et le service dans les journaux d'informations locales.

Des outils communs pour le site où sera offert le WIFI 63 **mais aussi pour votre journal municipal, votre site Internet, à afficher et/ou diffuser dans les lieux de services et commerces de proximité, auprès des professionnels de l'accueil et de l'hébergement touristique de la commune...**



WiFi 63

avec le soutien



Service public offert par votre commune

Les personnes ressources à votre écoute

Conseil départemental du Puy-de-Dôme :

Brigitte Goyet,
Responsable Mission numérique

04 73 42 20 58

brigitte.goyet@puy-de-dome.fr

Rémi Mestre,
Mission numérique

04 73 42 32 44

remi.mestre@puy-de-dome.fr

Le Groupe La Poste :

François Thez,
Délégué Régional

04 73 16 51 51

francois.thez@laposte.fr

Lydia Boyer,
Déléguée aux Relations Territoriales
du Puy-de-Dôme

04 73 16 51 53

lydia.boyer@laposte.fr

Crédits photos : Jodie Way/CD63 - © Fotolia - Conception-rédaction : Mission numérique/CD63. Réalisation : La Poste / ANCI Auvergne-Limousin.

En partenariat avec

